

2025_D_27

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)****Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable**EXTRAIT**du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juillet, à huit heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le dix juillet juin deux mille vingt-cinq s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025_D_27Nombre de membres du Bureau : 5
Nombre de membres présents : 4

Quorum : 3

Membres présents :Représentant du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Président

Représentant de St-Malo Agglomération. :M. Guillaume PERRIN, 1^{er} Vice-PrésidentReprésentant de St-Lunaire. :M. Michel PENHOUËT, 2^{ème} Vice-PrésidentReprésentant du S.I.E.R.G. :M Jean-Luc OHIER, 3^{ème} Vice-PrésidentReprésentant de DINARD :Y assistaient également :M. Franck-Olivier HENRY, directeur
Mme Marianne CRÉNO, secrétaire
administrativeSecrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absent excusé : M. Christian FONTAINE, 4^{ème} Vice-Président

MARCHE DE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUR LES BASSINS VERSANTS AMONT – ATTRIBUTION

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Une consultation concernant le marché de services pour prélèvements et analyses d'eau en amont des retenues de Beaufort-Mireloup, Landal et Bois-Joli a été lancée le 19/05/2025 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France. Il s'agit d'un marché. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commandes. La date limite de réception des offres était fixée au 10 juin 2025 à 11H00 ; Le marché est reconductible trois fois avec un montant maximum sur 4 ans de 134 000 €HT.

Deux offres ont été remises.

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇒ **De valider le lancement d'une consultation, en procédure adaptée pour un accord cadre à bons de commandes pour prélèvements et analyses d'eau en amont des retenues de Beaufort-Mireloup, Landal et Bois-Joli, en vue de suivre sa qualité tout au long de l'année,**
- ⇒ **De valider le principe d'un marché global car l'allotissement rendrait l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇒ **D'attribuer le marché de services pour prélèvements et analyses d'eau en amont des retenues de Beaufort-Mireloup, Landal et Bois-Joli au groupement d'entreprises CARSO-CAE / VERDI dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant du DQE (détail quantitatif estimatif) de 96 138,52 € HT ;**
- ⇒ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer les marchés avec les entreprises susvisées et à reconduire le marché trois fois en fonction des besoins.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-François RICHEUX.



Affiché le 18 JUIN 2025

2025_D_28

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)****Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable**EXTRAIT**du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juillet, à huit heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le dix juillet juin deux mille vingt-cinq s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025_D_28Nombre de membres du Bureau : 5
Nombre de membres présents : 4

Quorum : 3

Membres présents :Représentant du S.M.E.B. :

M. Jean-Francis RICHEUX, Président

Représentant de St-Malo Agglomération. :M. Guillaume PERRIN, 1^{er} Vice-PrésidentReprésentant de St-Lunaire. :M. Michel PENHOUËT, 2^{ème} Vice-PrésidentReprésentant du S.I.E.R.G. :M Jean-Luc OHIER, 3^{ème} Vice-PrésidentReprésentant de DINARD :Y assistaient également :M. Franck-Olivier HENRY, directeur
Mme Marianne CRÉNO, secrétaire
administrativeSecrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absent excusé : M. Christian FONTAINE, 4^{ème} Vice-Président

MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE - CONSTRUCTION DE L'USINE DE POTABILISATION DE BEAUFORT II A PLERGUER – ATTRIBUTION

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Générale des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 15/06/2022 portant délégation d'attribution du Comité au Président et au Bureau Syndical,

Une consultation concernant le marché pour une mission de contrôle technique en vue de la construction de l'usine de potabilisation de Beaufort II à Plerguer a été lancée le 02/06/2025 en procédure adaptée avec publication sur le profil d'acheteur d'Eau du Pays de Saint-Malo (centraledesmarches.com), au BOAMP et dans Ouest-France. La date limite de réception des offres était fixée au 24 juin 2025 à 12H00 ;

Cinq candidats ont remis une offre.

Le rapport d'analyse des offres est présenté en séance.

Le montant des prestations était estimé à 50 000 €HT.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De valider les critères de jugement des offres pour cette consultation ;**
- ⇒ **De valider le lancement d'une consultation, en procédure adaptée pour une mission de contrôle technique en vue de la construction de l'usine de potabilisation de Beaufort II à Plerguer ;**
- ⇒ **De valider le principe d'un marché global car l'allotissement rendrait l'exécution des prestations financièrement plus coûteuse. Le marché global n'exclut en rien la possibilité aux PME de répondre à la consultation ;**
- ⇒ **D'attribuer le marché de services pour une mission de contrôle technique en vue de la construction de l'usine de potabilisation de Beaufort II à Plerguer à l'entreprise DEKRA dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 24 942 €HT ;**
- ⇒ **D'autoriser M. Le Président, ou son Vice-Président délégué, à signer les marchés avec les entreprises susvisées.**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

Affiché le 18 JUIL. 2025



2025_D_29

**EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
(SMPEPCE)****Eau du Pays
de Saint-Malo**
Service public de production d'eau potable**EXTRAIT**du registre des délibérations du Bureau et du Comité Syndical
d'EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juillet, à huit heures trente, le Bureau Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le dix juillet juin deux mille vingt-cinq s'est réuni au siège du syndicat à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025_D_29Nombre de membres du Bureau : 5
Nombre de membres présents : 4

Quorum : 3

Membres présents :Représentant du S.M.E.B. :

M. Jean-François RICHEUX, Président

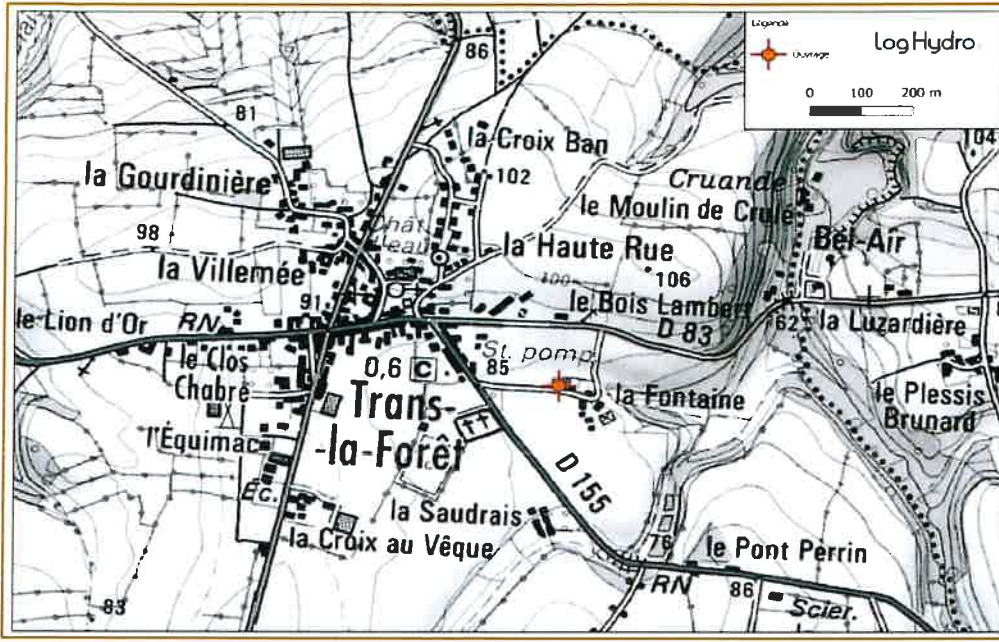
Représentant de St-Malo Agglomération. : M. Guillaume PERRIN, 1^{er} Vice-PrésidentReprésentant de St-Lunaire. :M. Michel PENHOÛËT, 2^{ème} Vice-PrésidentReprésentant du S.I.E.R.G. :M Jean-Luc OHIER, 3^{ème} Vice-PrésidentReprésentant de DINARD :Y assistaient également :M. Franck-Olivier HENRY, directeur
Mme Marianne CRÉNO, secrétaire
administrativeSecrétaire de séance :

M. Guillaume PERRIN

Absent excusé : M. Christian FONTAINE, 4^{ème} Vice-Président

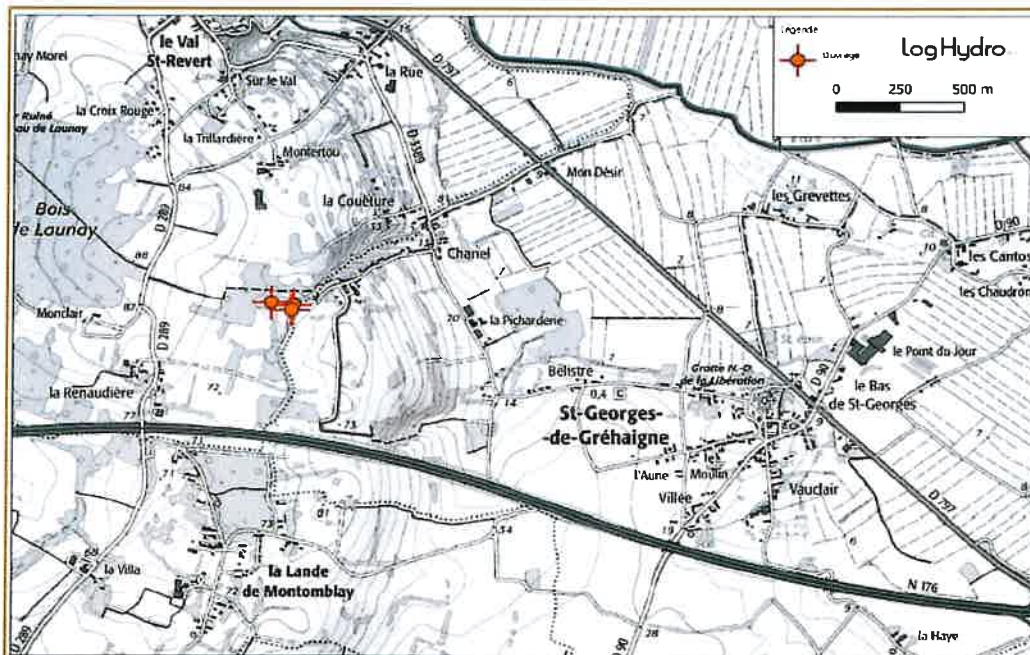
⇒ Trans-La-Forêt
 10 m³/h
 Nitrates/Chlorothalonil

Site de La Fontaine - Trans-la-Forêt

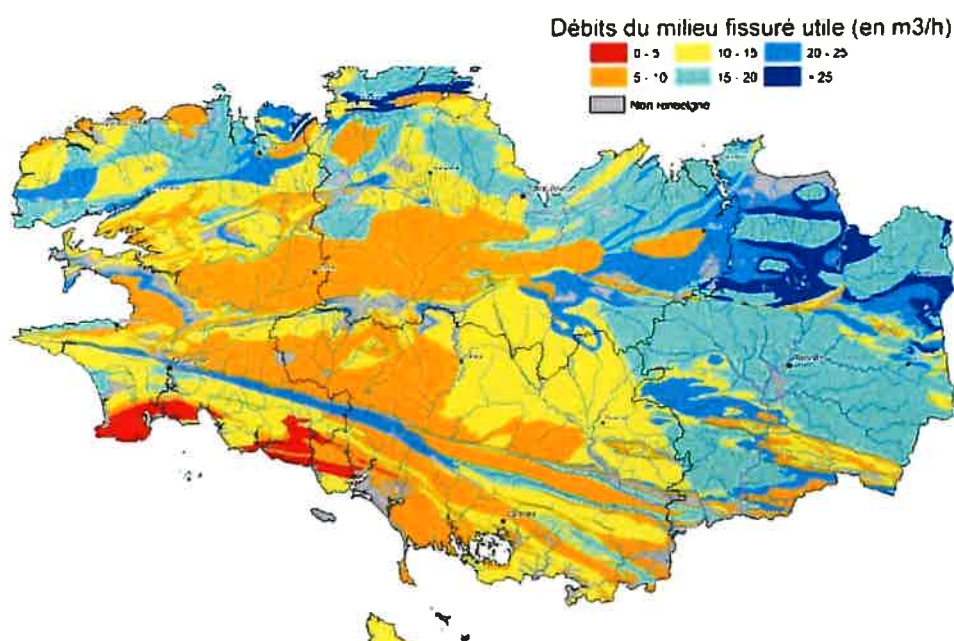


⇒ Saint-Georges-de-Gréhaigne
 Pas d'essai ni d'analyse.

Site de Chanel - Saint-Georges-de-Gréhaigne



Les zones, à priori productives, ont été identifiées suite aux projets Silures et Anafore portés par le BRGM. Elles sont présentées sur la carte ci-dessous :



Les sites de Saint-Lunaire et de Bonnemain n'apparaissent pas dans les zones les plus favorables. Ceux de Saint-Georges de Gréhaigne et de Trans-la-Forêt le sont. Néanmoins, les débits mesurés sont significativement inférieurs à ceux escomptés dans les études du BRGM concernant celui de Trans-La-Forêt et la qualité des eaux n'est pas au rendez-vous. Ces sites nécessiteraient la mise en place d'une unité de traitement spécifique et ne permettrait pas de répondre aux besoins quantitatifs d'Eau du Pays de Saint-Malo.

A ce stade, il n'est pas proposé de prolonger l'étude de ces sites mais de continuer à privilégier les recherches en eau à proximité immédiate de l'usine de Landal qui présente un contexte géologique favorable.

Carrières :

Trois sites ont été identifiés sur le périmètre d'EPSM :

- ⇒ **Carrière de St-Guinoux** : il faudrait connaître le débit d'exhaure et la salinité des eaux d'exhaure. Par ailleurs, il y aurait du stockage (ou un projet) de déchets inertes en périphérie : ce point est à éclaircir. Le gisement est encore exploité à minima pour 20-30 ans. Il existe peut-être un projet de comblement ? Compte-tenu de la capacité théorique de ce site et de sa proximité aux réseaux structurants d'EPSM, il pourrait être intéressant de lever les interrogations. Le volume de l'excavation est proche de 2 000 000 m³ mais le fond de fouille est à -50 mNGF
- ⇒ **Carrière de Bagger-Pican** : le volume d'exhaure est important mais le site est exploité jusqu'en 2045 avec un renouvellement possible : il n'est pas, à ce stade, exploitable pour l'eau potable. Le débit d'exhaure n'est pas connu et est à préciser. La Salinité du débit d'exhaure est également à préciser. Il y a présence d'un drainage acide. La zone d'intérêt environnemental est à communiquer. Il faudrait prévoir en complément un suivi piézométrique et un inventaire faune-flore. Le site est éloigné des infrastructures structurantes d'EPSM. Le volume estimé est de 1 300 000 m³.

- ⇒ **Carrière de Lanhélin** : La fin d'exploitation est prévue en 2029 avec un renouvellement pour 30 ans. Le site serait éventuellement disponible mais pour un horizon de long terme. Le volume estimé est de 900 000 m³.

Il serait donc nécessaire de disposer d'éléments complémentaires pour pouvoir prendre position, surtout pour la carrière de Saint-Guinoux :

- ⇒ Débit d'exhaure ;
- ⇒ Salinité des eaux ;
- ⇒ Qualité de l'eau ;
- ⇒ Risques de biseau salé ;

La carrière de Lanhélin est sur le territoire de la Bretagne Romantique mais dans le bassin versant des barrages de Beaufort et Mireloup.

Suite à cette présentation, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇒ **De ne pas poursuivre les études sur les forages abandonnés ;**
- ⇒ **De disposer d'éléments complémentaires pour pouvoir juger de l'opportunité de mobiliser l'une des carrières du périmètre à long terme :**
 - **Débit d'exhaure ;**
 - **Salinité des eaux ;**
 - **Qualité de l'eau ;**
 - **Risques de biseau salé ;**
 - **Drainage acide**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.**



Affiché le **18 JUL. 2025**

